

## LA GESTION DU PATRIMOINE PUBLIC

### **PUBLIC VISE :**

Collectivités territoriales et leur établissement public, agents publics, élus

### **PRE-REQUIS :**

Aucun pré-requis n'est nécessaire. La formation s'adresse aussi bien aux professionnels débutants qu'expérimentés

### **OBJECTIFS :**

- Présentation du cadre réglementaire applicable à la gestion du patrimoine public
- Permettre aux collectivités d'identifier leurs besoins, pour l'audit de leur patrimoine, et la définition d'une politique dynamique de gestion patrimoniale
- Permettre à la collectivité d'internaliser la rédaction d'actes, et d'être autonome sur la plus grande partie de gestion patrimoniale

### **INTERVENANT :**



Me Thomas DROUINEAU avocat associé au sein du cabinet DROUINEAU 1927 installé à POITIERS-LA ROCHE SUR YON-ANGOULEME et BORDEAUX et composé de 20 avocats associés et collaborateurs exerçant en droit privé (recouvrement de créance, droit des assurances, responsabilité bancaire, civile et médicale, droit de la famille et successions) droit public, droit immobilier et de la construction, droit des affaires et droit de la vente immobilière.

**DATES ET LIEU :** à définir en fonction des disponibilités de l'intervenant

**DUREE :** une matinée ou une après-midi (3 h 30)

**TARIFS :** 200 € HT par participant (avec un minimum de 7) ou forfait à définir

**PRISE EN CHARGE :** Le cabinet est organisme de formation (Datadocké)

## PROGRAMME :

- 1- Propos introductifs et textes applicables
- 2- Les modes d'acquisition des biens mobiliers et immobiliers
  - La consultation de l'autorité compétente de l'Etat
  - Les modes d'acquisition amiables
  - L'acte administratif (L 1311-13 cgct)
  - Les dons et legs, modes d'acquisition selon les procédés de contrainte
  - L'expropriation, le droit de préemption
  - Les biens sans maître
- 3- La définition des domaines publics et privés
  - Domaine public
  - Domaine privé
  - Les différents domaines publics (routier, fluvial...etc...)
- 4- Les modes de gestion des deux domaines
  - Modalités de gestion du domaine privé
  - Modalités de gestion du domaine public
  - Le classement et l'affectation
  - Modalités de gestion à des fins d'exploitation économiques
  - L'exploitation d'un fonds de commerce sur le domaine public
  - Les différents modes d'occupation (BEA, AOT...etc...)
  - Les caractéristiques de l'occupation (précarité, révocabilité)
  - La redevance domaniale
- 5- La protection du domaine public
  - Règles générales : la contravention de grande voirie
  - Le domaine public routier
- 6- Méthodes et ressources
  - Etude de cas pratiquesSupport plan détaillé remis en début de séance à annoter par les participants  
Temps d'échange sur les cas rencontrés par les différents participants dans leurs collectivités